

La question a été mise par le Président ; Mr. Panet sera-t-il interrogé ?

RESOLU, *nemine contradicente*, que Mr. Panet doit être interrogé.

Mr. Panet étant rentré, la résolution du Comité lui a été lue.

Il lui a été demandé,

*Question*—Avez-vous quelque connoissance des inconvéniens des Elections où les Juges se font portés Candidats ?

*Réponse*—Oui.

*Question*—Quels inconvéniens ?

*Réponse*—Je me suis aperçu comme citoyen, à ma connoissance, que lorsqu'un des Juges s'est présenté comme Candidat pour la Haute-ville de Québec, où j'étois aussi Candidat, en 1804, la qualité et l'autorité de Juge paroissent considérablement influencer sur les électeurs, plusieurs venant me dire d'eux mêmes qu'ils vouloient voter pour moi et pour un autre Candidat que le Juge, mais qu'il leur coûtoit beaucoup de le faire, parce qu'ils avoient des procès ou devoient en avoir et qu'ils craignoient que cela ne fit tort à leur cause. D'autres me disoient que le Juge donnoit des conseils gratuitement, comme on l'annonçoit dans la Ville et Fauxbourgs, mais que les avocats se faisoient bien payer. Et avant la dite Election, j'informai devant le peuple au Poll le dit Juge de ces inconvéniens, et comme avocat, que plusieurs de mes cliens m'ont dit être en grandes craintes et de grandes espérances de perdre ou de gagner leur procès, parce qu'ils avoient voté pour ou contre le Juge Candidat, et que plusieurs de mes confrères avocats m'ont déclaré avoir reçu les mêmes informations de leurs cliens. Que quelques uns de mes cliens m'avoient dit que leurs parties avoient été trouver le Juge Candidat pour se le rendre favorable, mais qu'elles avoient été elles mêmes aux mêmes fins, et qu'un d'eux entr'autres avoit dit, mon adverfaire a été bien attrapé, j'y ai été moi-même le premier. J'ai entendu très souvent dire que plusieurs avoient attribué la perte ou le gain de leur procès à ce qu'ils avoient voté pour ou contre le Juge : que c'étoit un bruit commun que les Plaideurs alloient consulter le Juge Candidat.

Mr.